

SCRIPTA

Numéro Scripta : 5957

Auteur(s) : Raoul Harpin, fils de Théolf Brancart [particulier]

Auteur(s) : Adalard, fils de Théolf Brancart [particulier]

Bénéficiaire(s) : Richard II de Conteville, Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbé)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1136-1146]

Lieu d'émission : Campigny, « ante portam parochiam

Action juridique : vente

Langue du texte : latin

Analyse

Raoul Harpin et Adalard, fils de Théolf Brancart, vendent à l'abbé Richard et aux moines de Saint-Pierre de Préaux tout ce que le prêtre Christian avait donné à leur aïeul Osberne et que leur père avait tenu sa vie durant avant qu'ils n'en héritent, tant en terre qu'en bois. Ils y ajoutent la messairie et la garde des bois qu'ils revendiquaient. Ils reçoivent en échange du moine Robert de Montivilliers soixante sous que Geoffroy de Campigny a remis à Raoul, qui a promis de respecter et de défendre cette vente contre toute contestation ; Robert « Milvus », Robert Gambun, Osberne son frère, ont fait de même.

Tableau de la tradition

Éditions principales

- a. Delisle Léopold, Passy Louis, *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, Évreux, Hérissé, 1862-1869, 3 vol., t. 1, p. 462.
- b. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A34, p. 40-41.

Indications

Caresme Anatole (Abbé), Charpillon, *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure*, Les Andelys, Delcroix, 1868-1879, 2 vol., t. 1, p. 645 et 649.

Dissertation critique

Sur la datation de cet acte, voir ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° A34, p. 41.
Alvilara : Auvilliers, dans la commune de Saint-Aubin-de-Scellon

Texte établi d'après b

De terra Teolfi Brancart. Radulfus Harpin et Adalardus, filii Teolfi Brancart, vendiderunt ante portam parochiam Campiniaci sancto Petro et abbati Ricardo et monachis ejus quicquid habebant hereditatis in Campiniaco, scilicet in terris, in silvis, que dederat Christianus presbiter Osberno, avo jamdictorum fratrum, que etiam tenuerat Teolfus, pater eorum, in vita sua. Huic quoque venundationi addiderunt messariam et custodiam silvarum et nemorum quam

reclamabant. Pro quibus rebus Rodulfus monachus Monasterii Villaris liberavit eis LXta solidos quos Gaufridus de Campiniaco numeravit et donavit Harpino. Hanc autem venditionem facere firmam esse, pactus est in manu Gaufridi de Campiniaco propria manu idem Harpinus et sese disserturum adversus omnes homines, si aliquid super hoc voluerint reclamare. Hoc etiam pacti sunt propriis manibus in manu Gaufridi, Robertus Milvus et Robertus Gambun et Osbernus, frater ejus, se facturos. Testes Sancti Petri : Galterius Barbatus ; Willelmus Guanescrot et Henricus, filius ejus ; Odo, filius Bernuci, et filius ejus ; Willelmus, presbiter ; Willelmus Corel ; Safridus et Anscetillus, bubulci ; Rainfredus de Alvilaris ; Rogerius, filius Rosce. Testes eorum : Willelmus, filius Herbrant, et filii ejus ; Radulfus et Paganus, filii Alberade, qui habuerunt inde sotulares ; Alberada ; Bruneheldis ; Goisfredus Gambun ; Baissa ; Heremburgis ; Lejardis.